

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 25 novembre 2020

2021 : la Société du Grand Paris investit plus de 4,2 milliards d'euros Le conseil de surveillance adopte le budget 2021 de la Société du Grand Paris

Le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris a adopté le budget 2021 de l'entreprise, qui s'établit à 4,6 milliards d'euros, dont 4,2 milliards d'euros d'investissement pour les travaux du Grand Paris Express et 0,4 milliard d'euros au titre de la modernisation du réseau de transport francilien. La poursuite de la montée en puissance du Grand Paris Express se confirme également par l'autorisation accordée au directoire de signer, en 2021, pour plus de 4 milliards d'euros de commandes nouvelles (autorisations d'engagement) permettant ainsi d'attribuer les prochains marchés de génie-civil et les marchés relatifs à l'aménagement et l'équipement des gares et des tunnels. Cette trajectoire d'investissement est un enjeu majeur en cette période de crise économique car elle donne aux entreprises une excellente visibilité pour leur plan de charge futurs et l'activité de leurs équipes.

L'accélération, engagée depuis 2018, des dépenses d'investissement du Grand Paris Express continue et traduit la dynamique des travaux portée notamment par la ligne 15 Sud (1,1 milliard d'euros) et la ligne 16 (1,1 milliard d'euros) dont les travaux de génie-civil sont très avancés avec près de 15 tunneliers en services sur les deux lignes. Sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la RATP, la ligne 14 Sud bénéficie de 0,5 milliard d'euros en 2021.

« Je souhaite continuer à faire du conseil de surveillance un lieu de gouvernance à l'écoute des préoccupations des territoires, un lieu de débat et d'échanges. Ma volonté est d'animer ce conseil, d'être à la disposition de la SGP et de ses collaborateurs qui œuvrent chaque jour à la concrétisation du nouveau métro tant attendu par les habitants. Je suis très attaché au modèle de la Société du Grand Paris et notamment à son mode de financement qui repose sur la fiscalité dédiée et l'emprunt. Je porterai une grande attention à la sécurisation financière du projet ».

Olivier Klein, président du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris

« Malgré une année marquée par une crise sanitaire et économique sans précédent, le projet se poursuit et s'accélère année après année, au fur et à mesure des nouveaux contrats. En cette période de second confinement, les équipes de la Société du Grand Paris et des entreprises partenaires sont mobilisées sur la poursuite des travaux, afin de ne pas augmenter les retards, de l'ordre de 3 à 8 mois, engendrés par le confinement du printemps. Le budget 2021 permettra à la Société du Grand Paris de poursuivre la dynamique de travaux et d'attribution des marchés, contribuant de façon significative au soutien de l'activité économique du pays ».

Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris

Sur les 0,4 milliard d'euros du budget 2020 consacrés au financement des interventions mises en œuvre par la région Île-de-France en faveur de la modernisation des réseaux existants, 170 millions d'euros portent sur le prolongement d'Eole, 110 millions d'euros sur le prolongement de la ligne 14 Nord, 74 millions d'euros sont alloués au titre du schéma directeur des RER, 22 millions d'euros pour

le prolongement de la ligne 11 du métro et enfin 13 millions d'euros au titre de l'adaptation des réseaux existants.

Le budget validé par le conseil de surveillance a confirmé la stratégie de recrutement de la Société du Grand Paris, entamée en 2019, avec un objectif de 1 000 collaborateurs pour la fin de l'année 2021 (conditionné au vote du projet de loi de finances 2021 actuellement en examen au parlement). Les recrutements déjà effectués ont permis d'importants progrès, salués récemment dans un rapport du Sénat, sur le pilotage du projet et la maîtrise des coûts et des risques grâce au renforcement des fonctions de contrôles et d'audit internes.

Côté recettes, la Société du Grand Paris disposera de 0,8 milliard d'euros de fiscalités franciliennes affectées par l'intermédiaire de la taxe sur les bureaux, les locaux commerciaux et stockage (TBCS), des taxes spéciales d'équipement (TSE), de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER), de taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS) et de la taxe sur les surfaces de stationnement (TSS).

Interconnexion de la ligne H du transilien avec le réseau du Grand Paris Express

Le conseil de surveillance a approuvé la participation de la Société du Grand Paris aux côtés de l'Etat, de la région Île-de-France, et du département du Val d'Oise au financement des études préliminaires relatives au projet de création d'un arrêt de la ligne H en gare de Stade de France – Saint-Denis. La Société du Grand Paris contribuera à hauteur de 30% au financement de l'étude, soit 184 800 €. Le projet d'arrêt de la ligne H en gare de Stade de France–Saint-Denis permettra d'assurer un meilleur maillage du réseau de transport francilien en créant une interconnexion entre la ligne H et les lignes 14, 15, 16 et 17 du Grand Paris Express desservant la gare de Saint-Denis –Pleyel, elle-même reliée à la gare de Stade de France–Saint-Denis via le franchissement urbain Pleyel, opération pilotée par l'Établissement Public Territorial Plaine Commune. Ce nouvel arrêt améliorerait également l'accès aux zones d'emploi de la petite couronne, et en particulier celle de La Plaine–Saint-Denis, depuis les zones d'habitation du Val d'Oise.

Mise au sol de la ligne 18

Le conseil de surveillance a acté la mise au sol de la partie initialement prévue en viaduc de la ligne 18 du Grand Paris Express depuis le centre du CEA à Saclay jusqu'au Golf national à Magny-les-Hameaux. Cette mise au sol permettra au métro de circuler plus discrètement, au niveau visuel et sonore, que sur le viaduc initialement prévu. En outre, cette modification devrait permettre de dégager une économie de l'ordre de 30 millions d'euros, soit 20 % du coût de génie civil de cette section de la ligne. Cette décision permettra de rendre à l'agriculture une surface d'environ 4 hectares, grâce au travail d'optimisation mené conjointement avec le conseil départemental de l'Essonne, engagé pour sa part dans la mise en œuvre du doublement de la RD36.

Grâce au consensus qui se dégage auprès des différentes parties prenantes concernés après un an de concertation et d'ateliers de travail, la Société du Grand Paris pourra engager la modification du projet, en insérant le passage au sol dans la procédure de demande de modification de la déclaration d'utilité publique¹ prévue au printemps 2021. Les études de réalisation de ce projet seront

¹ Une DUP modificative est nécessaire sur la section souterraine Ouest de la ligne pour mettre en compatibilité le PLU de Versailles pour les ouvrages annexes OA21 et OA23 et prendre en compte le déplacement de la gare Saint-Quentin Est dans le cadre de la future ZAC «Gare Guyancourt Saint-Quentin» décidée au Conseil

poursuivies, en lien avec les conseils départementaux de l'Essonne et des Yvelines, en concertation avec les élus locaux et les habitants, notamment les agriculteurs concernés.

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

Contacts presse :

Société du Grand Paris : Jérémy Huppenoire - jeremy.huppenoire@societedugrandparis.fr - 06 34 47 16 18
Guy-Arnaud Behiri - guyarnaud.behiri@societedugrandparis.fr - 06 98 82 79 40